



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la halle des sports à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 avril 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	28	2	2	3

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal

FINANCES

Délibération n° 27-2019 : Vote des taux d'imposition pour 2019

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2019 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX 2016 / 2017 / 2018	TAUX 2019	PRODUITS ATTENDUS 2019
Cotisation Foncière des Entreprises	2 077 000	30,56 %	30,56 %	634 731 €
Taxe d'habitation	7 309 000	8,99 %	8,99 %	657 079 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 738 000	1,94 %	1,94 %	130 717 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	342 000	4,11 %	4,11 %	14 056 €

Les autres ressources fiscales sont :

- la Taxe additionnelle au foncier non bâti : **3 774 €** (2 901 € en 2018) ;
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **186 217 €** (183 823 € en 2018) ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises **132 177 €** (141 495 € en 2018) ;
- les Allocations compensatrices (dégrèvements, exonérations) : **91 760 €** (77 677 € en 2018) ;
- la Taxe sur les activités commerciales : **21 221 €** (21 220 € en 2018).

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière participe au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), elle doit contribuer à hauteur de **109 267 €** (idem en 2018).

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **DE FIXER les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2019 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :**

- ↳ **taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30,56 % ;**
- ↳ **taux de la Taxe d'habitation à 8,99 % ;**
- ↳ **taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,94 % ;**
- ↳ **taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,11 %.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 avril 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

Acte rendu exécutoire le : **9 - MAI 2019**
Publié le : **9 - MAI 2019**

